



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

de la Communauté de communes de la Vallée de la  
Haute Sarthe

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe**

**ENTRE**

**L'État,**

Représenté par Françoise TAHÉRI, préfète de l'Orne,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

**ET**

**La Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe**

Représentée par Christophe de Balorre, Président autorisé à l'effet des présentes suivant  
délibération en date du 25 mai 2021  
Ci-après désignée par la « collectivité bénéficiaire »,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : celles-ci doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CC VHS autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

## Article 2- Le projet de territoire

### 2.1. Présentation du territoire

L'État et le Président de la collectivité bénéficiaire ont souhaité conclure un contrat de relance et de transition écologique. Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial, issu des travaux d'élaboration du PLUi.

## 1. ELEMENTS CONTEXTUELS

### 1.1. Le contexte géographique

La Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe s'étend sur un territoire de 27 900 hectares et regroupe 7 737 habitants.

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Courtomer, de la Communauté de communes du Pays Mélois et des communes d'Aunay-les-Bois, Buré, Hauterive, Neuilly-le-Bisson et Saint-Quentin-de-Blavou, la CC de la Vallée de la Haute Sarthe compte au total **31 communes**.

Territoire rural, la Vallée de la Haute Sarthe est caractérisée par un maillage territorial dense qui s'articule autour des bourgs et des hameaux.

Le territoire se situe à une dizaine de kilomètres au nord-est d'Alençon, à l'Est de Sées, et à l'Ouest de Mortagne-au-Perche. La Communauté de Communes est desservie par un important réseau de voies départementales mais aussi par la RN12, qui traverse le territoire du Sud-Ouest à l'Est et permet de relier le pôle alençonnais.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - Communauté de communes Vallée de la Haute Sarthe

2020

La Communauté de Communes est un territoire rural, classé en ZRR, situé au sud-est du département de l'Orne (61) en Normandie.

Ce territoire est composé de 31 communes et comptabilise un total de 7853 habitants (INSEE 2019). Il s'étend sur 279.2 km<sup>2</sup> soit une densité de moins de 29 habitants par km<sup>2</sup>.

Un des premiers SIVOM de France fut créé sur ce territoire, **c'est cette conscience de mutualisation pour une réussite collective qui demeure une finalité de tous les projets menés par les élus sur ce territoire.**

Le territoire de la CC de la Vallée de la Haute Sarthe est un établissement de coopération intercommunale avec des particularités importantes :

- Un territoire rural maillé en pôles de proximité,
- Un territoire qui attire des populations,
- Un territoire ayant des atouts touristiques,
- Un territoire avec un environnement et des paysages préservés.



**La démographie:** moins de 8000 habitants avec une attractivité démographique en léger déclin (-0,4%)  
Un profil jeune et familial malgré un léger vieillissement



**Le logement :** 74 % de résidences principales (en augmentation) et 15,5 % de résidences secondaires + 200 logements en 9 ans - une vacance importante liée à l'ancienneté du parc global – Un territoire avec des prix abordables (1023 € au m<sup>2</sup>)  
84,5% de logements individuels dont 48% sont des grands logements



**Le tissu économique :** un maillage commercial contrasté, une forte emprise territoriale de l'agriculture  
Une population active influencée par les pôles d'emplois voisins  
Une activité touristique tournée vers la nature et la culture locale  
Une offre de transport très réduite



**La couverture d'équipements et de services confortée par le tissu associatif et les ententes communales**  
Tissu associatif riche et varié principalement localisé sur les pôles



**Le patrimoine naturel et autre :** un patrimoine naturel riche

#### ATOUTS

- Une stabilité des ménages ancrés sur le territoire,
- Une population familiale et relativement jeune,
- Un parc de résidences principales important et en hausse,
- Un prix de l'immobilier abordable,
- Un rythme de production de logements récemment relancé,
- Une situation géographique à proximité de pôles urbains (Alençon, Mortagne au Perche) et d'une desserte nationale (RN12),
- Un ancrage agricole fort et en développement,
- Un tissu de petits établissements appuyé par quelques entreprises structurantes,
- Un fort taux d'entreprenariat,
- Des atouts touristiques reconnus (station pêche, village fleuris, station verte...),
- Un tissu associatif riche et dynamique.

#### OPPORTUNITES

- Un territoire rural qui satisfait et attire pour la qualité de son cadre de vie,
- Attractivité foncière et immobilière,
- Visibilité et accessibilité pour l'implantation de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois,
- Diversification du tissu agricole et développement de nouvelles formes d'agriculture,
- Report du rayonnement des grandes entreprises sur les sociétés locales,
- Valorisation de l'offre touristique (communication) et captation des visiteurs.

#### FAIBLESSES

- Un déclin démographique progressif depuis les années 2000 liés au départ des habitants du territoire,
- Un léger vieillissement de la population,
- Une vacance accrue liée à l'ancienneté du parc de logements global,
- Une offre en typologie de logements homogène : maisons individuelles, de grande taille et occupées par des propriétaires,
- Une baisse progressive du nombre d'emplois sur l'intercommunalité,
- Une offre commerciale limitée et hétérogène,
- Très peu d'alternatives à la voiture pour les déplacements sur le territoire.

#### MENACES

- Un renforcement du décalage entre l'offre de logements et les besoins des populations,
- Accentuation du desserrement démographique,
- Carence dans l'offre pour les personnes âgées,
- Baisse de la valeur immobilière,
- Fuite des actifs du territoire intercommunal et affirmation d'une dynamique exclusivement résidentielle,
- Augmentation du trafic autoroutier et départemental.

## 2.2. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties

- La CC VHS était lauréate d'un CTE ; **ce CRTE est la continuité de la politique lancée par la CC VHS.**
- La collectivité avec la commune du Méle sur Sarthe ont signé le 22 avril 2021 une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,
- Un contrat de programme d'intervention avec l'AELB et le SBHS (syndicat Bassin de la Haute Sarthe auquel notre collectivité adhère)
- Des Chartes PNR sont en cours sur le Parc Naturel Régional Normandie Maine et le Parc Naturel Régional du Perche
- La collectivité a signé avec la Région et le Département de l'Orne un contrat de territoire
- Un diagnostic agricole est en cours avec la chambre d'agriculture en vue de l'élaboration d'un PAT (plan alimentaire territorial)

## 2.3. Le projet de territoire

Les élus sont très attachés à leur territoire et ils ont en permanence, à cœur, de le dynamiser. Des projets structurants dans des domaines variés (sportif, enfance/jeunesse, culture ...) ont été menés depuis plusieurs années et font que ce territoire a continué jusqu'en 2017 à progresser au niveau de sa population. C'est d'ailleurs la seule intercommunalité du département de l'Orne qui a conservé une croissance positive de sa population.

Le maillage du territoire en pôles de proximité est un axe essentiel au bon équilibre démographique et économique de cette collectivité ; la présence d'un certain niveau de services, de commerces de proximité et d'équipements collectifs structurants, au sein de chaque pôle de proximité, est un des objectifs principaux de la Communauté de Communes.

Les politiques menées sur ce territoire permettent d'une part, d'adapter en permanence l'offre de services au contexte démographique et économique en évolution constante, tout en renforçant d'autre

part, l'offre en direction de certains publics, notamment fragiles et/ou de certaines activités, en proposant ainsi une efficacité et une qualité de services permettant aux pôles de maintenir leur attractivité et leur fonction de structuration territoriale.

Tous les efforts consentis depuis plusieurs années et les politiques novatrices mises en œuvre sur cette intercommunalité, ont donc porté leurs fruits. Ils ont permis de rendre ce territoire attractif et l'observation de cette augmentation constante de la population de 2007 à 2017 en est la preuve.

Notre collectivité a des spécificités particulières :

- Un positionnement touristique très marqué,
- Un réseau d'associations locales très engagées,
- Une gestion de proximité des déchets ménagers,
- Un programme de rénovation des habitations pour lutter, notamment, contre la précarité énergétique.

En outre, notre collectivité possède un équipement unique à l'échelle de l'est du département ornaïse avec sa base de loisirs qui accueille en moyenne 25 000 visiteurs par an ; son succès est engendré par une diversité d'activités proposées, en particulier en période estivale, mais aussi par la proximité immédiate de la voie verte Alençon – Condé sur Huisne, et donc de la « Véloscénie » qui traverse l'EPCI, ainsi que par une accessibilité aisée depuis Alençon par la RN12.

Par ailleurs, le territoire de la Communauté de Communes, situé en bordure du Perche (une commune appartient au parc naturel régional du Perche) et en partie intégré au Parc naturel régional Normandie-Maine, bénéficie d'un environnement naturel de grande qualité, confirmé par la présence sur le territoire de plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2, d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Sarthe, et de paysages auxquels la topographie légèrement vallonnée et la trame bocagère préservée confèrent un caractère remarquable. Cette situation offre un potentiel de création d'activités autour d'un tourisme d'espace, de nature et de culture.

Par ailleurs, plusieurs communes de notre territoire appartiennent au périmètre du Parc Normandie Maine qui vient de déposer sa candidature au label GEOPARC mondial de l'UNESCO dont l'objectif est de faire rayonner le patrimoine naturel de ce territoire et de mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation scientifique. Ce label serait un levier de développement économique y compris pour notre territoire.

La collectivité gère en régie deux déchetteries sur les communes du Mêle sur Sarthe (61 170) et de Courtomer (61 390) et a délégué, suite à la passation d'un marché public, la collecte, le tri et le traitement de ses déchets à deux sociétés que sont SUEZ pour la partie ordures ménagères et la SEP pour la partie déchets recyclables, bois, cartons, encombrants, métaux, déchets verts et bois. Le renouvellement du marché est en cours pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La structuration qualitative de l'offre s'agissant de la gestion des déchets s'inscrit pleinement dans l'enjeu global de valorisation de ce territoire rural riche et préservé. La collectivité a lancé une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur son territoire en lien avec l'ANAH, les services de l'Etat, le Conseil régional de Normandie et le Conseil départemental de l'Orne.

Ce programme a pour objectif d'aider les habitants du territoire à faire des travaux d'amélioration et de rénovation de leur habitat.

En partie, grâce à sa situation géographique favorable, à distance équivalente entre les villes d'Alençon, Bellême, Mamers, Mortagne-au-Perche et Sées, les candidats à l'installation sont nombreux car ils y trouvent les prix de l'immobilier pratiqués moins élevés que dans la première

couronne alençonnaise ainsi qu'un cadre de vie agréable. Cela se traduit par une mobilité forte des populations avec une dissociation croissante entre lieux de résidences, lieux d'emplois, lieux de consommation et d'accès aux services.

- La mise en œuvre d'un CRTE, continuité de notre CTE, permettra à chacun des acteurs de ce territoire de s'inscrire dans un projet durable au service de l'environnement. La réussite de la transition écologique à l'échelle de cette collectivité, apparaît comme un enjeu majeur de développement.
- La mise en œuvre de ce contrat permettra de consolider les acquis du CTE et de concilier développement économique, vie associative, emploi, accès au logement des publics ciblés (jeunes et personnes âgées), renforcement des politiques éducatives, culturelles, préservation du patrimoine, répondre aux enjeux en matière de mobilité,...

Les attentes locales sont de pouvoir être accompagné tant sur le plan technique que financier, dans le cadre des projets mis en place.

La proximité avec les entreprises, les associations locales, les agriculteurs, mais également l'ensemble des citoyens, permettra de mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins spécifiques de ce territoire à caractère rural.

Notre intercommunalité avait déjà souhaité s'engager au travers du CTE (signé le 23 décembre 2019) dans une politique globale de développement afin d'offrir à tous un environnement de qualité touchant l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues et le CRTE apparaît comme la continuité du CTE pour continuer les projets initiés et mettre en œuvre d'autres projets ou études par une approche globale et cohérente des politiques publiques tant au niveau communal qu'intercommunal notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Forte de cet engagement, la collectivité, au travers de ses compétences, s'efforce chaque jour d'avoir une approche de qualité et de proximité : la gestion des déchets ménagers, l'entretien des espaces verts, l'acquisition de véhicule de service ou d'équipements électriques, la mise en place de circuits courts pour le service de restauration scolaire, la création d'un réseau d'entrepreneurs, la mise en réseau des producteurs locaux avec les gestionnaires de cantine et les restaurants, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour les espaces publics et les services, les projets d'investissement avec mise en place de pompes à chaleur et/ou de panneaux photovoltaïques, autant de projets initiés qui œuvrent pour une qualité de vie.

De leur côté, les communes ont également des projets qui viennent renforcer cette politique globale au service de l'environnement.

Le travail mis en œuvre par l'instauration de comité de pilotage et par la gouvernance partagée et constructive avec les partenaires institutionnels et les forces vives du territoire a permis de faire émerger une dynamique concourant à la dynamique de notre territoire.

**Le fil rouge retenu pour ce CRTE sera « La préservation de l'ENVIRONNEMENT : un engagement territorial pour une réussite collective : relance économique et réduction des inégalités territoriales et sociales ».**

### Article 3 – Les orientations stratégiques du CRTE

Les grandes orientations du CRTE s'appuient sur un projet de territoire et se déclinent de la manière suivante :

- **Orientation 1 : « Tourisme et mobilité »,**
- **Orientation 2 : « Economie Circulaire »**
- **Orientation 3 : « Energie et Habitat »**
- **Orientation 4 : « Agriculture et circuits courts »**
- **Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».**

Les orientations seront déclinées dans les fiches actions ou fiches projets jointes en annexe du présent document.

### Article 4 – Le Plan d'actions du CRTE

Le plan d'actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle. Le plan d'actions est synthétisé dans le tableau en annexe 1. Le plan d'actions différencie les actions qui sont mûres (fiches-actions) et les actions qui seront concrétisées dans le futur (fiches-projets).

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus sur les volets transition écologique et cohésion sociale, le calendrier prévisionnel de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel (les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser), les partenaires mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Il est convenu entre les parties que le projet inscrit au présent contrat sera instruit en priorité et conformément aux procédures administratives requises en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le plan d'actions est mis à jour en tant que de besoin. Il peut être complété ou révisé conformément aux dispositions de l'article 11.

Les fiches actions mûres sont annexées à la présente convention. En revanche, les actions encore en projet seront discutées lors des comités de pilotage et s'intégreront au contrat ultérieurement.

Les projets devront être économes en foncier et en ressources et préserver l'état des milieux naturels. Ils peuvent être de grande envergure ou à plus petite échelle, mais devront être porteurs pour le territoire d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les actions du CRTE prendront en compte :

- Les actions déjà validées dans le cadre du contrat de transition écologique signé le 23 décembre 2019
- Les programmes territorialisés de l'ANCT : Petites villes de demain ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux, dans toute la mesure du possible.

Les actions inscrites dans le CRTE sont approuvées par les instances de gouvernance du présent contrat, avec l'appui technique des services concernés.

## **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propre à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

### **6.1. Engagements des partenaires**

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites au contrat.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser, autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit

(urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

## **6.2. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Outre les partenaires institutionnels que sont l'Etat et ses opérateurs, Banque des Territoires, ADEME et CEREMA, le Conseil régional, le Conseil départemental, la collectivité a souhaité associer les forces vives du territoire dans les comités de pilotage avec

- Des partenaires organisationnels : les chambres consulaires (CCI, chambre des métiers et chambre de l'agriculture), territoire et énergie, CITEO, les bailleurs sociaux,
- Des associations locales dont la crèche, le centre de plein air, les maisons de retraites, les offices de tourisme, ...
- Des fédérations comme celle de la pêche et de la chasse,...
- Des entreprises, ...
- Mais également des citoyens au travers du Conseil des sages ou des jeunes institués sur la commune du Mêle sur Sarthe.

## **Article 7 - Programmation financière (pluriannuelle)**

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés. La convention financière annuelle, mise à jour annuellement, figure en annexe 3.

## Article 8 – Gouvernance du CRTE

### 8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président de la collectivité bénéficiaire ou son représentant.

Il est composé des représentants des services de l'État (Préfecture, Sous-Préfecture et Direction Départementale des Territoires), de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, du directeur régional de l'ADEME Normandie ou de son représentant, du directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou de son représentant, de la directrice de la Banque des territoires Normandie ou son représentant, ainsi que des Collectivités Territoriales Régionales et Départementales (sous réserves de l'accord de leurs instances délibératives).

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 8.2. Le comité technique

Le comité technique est co-présidé par les représentants de l'Etat et de la CC VHS. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des services techniques de la CC VHS (Directrice de la CC VHS et dès recrutement chef de projet CRTE), des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires), d'un représentant de la Banque des territoires, d'un représentant de l'ADEME, d'un représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, d'un représentant du conseil régional et d'un représentant du conseil départemental.

Par ailleurs, le comité technique pourra s'entourer de compétences particulières, en fonction des actions discutées :

- Un représentant du CEREMA
- Un représentant des services de l'Etat associés : DREAL, UDAP, ARS, Education Nationale, ...
- Un représentant de chaque chambre consulaire : CCI, CMA et chambre d'agriculture
- Un représentant pour chaque parc naturel régional : Normandie-Maine et Perche
- Un représentant de Territoire d'Energie 61
- Les partenaires privés ou associatifs tels la fédération de la pêche ou de la chasse, les EPAHD, la crèche, le centre de loisirs, les offices de tourisme, l'union commerciale, ...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Convention signée en deux exemplaires, le 28 juin 2021.

État	Intercommunalité
<p>La préfète de l'Orne,</p>  <p>Françoise TAHERI</p>	<p>Le président de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe,</p>  <p>Christophe de BALORRE</p>
	

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS PAR ORIENTATION**

**Annexe 2 : Plan d'actions et Fiches actions**

**Annexe 3 : convention financière annuelle**

Annexe 1 tableau de synthèse des actions par orientation stratégique

**« La préservation de l'ENVIRONNEMENT :  
un engagement territorial pour une réussite collective »**

	Libellé Action	Type d'action (projet ou mature)	Maîtrise d'ouvrage
Orientation 1 « Tourisme et mobilité »	Fiche n°1 Restructuration de l'offre touristique	Mature	CC VHS
	Fiche n°2 Etude de faisabilité sur la mise en valeur d'une zone humide et création d'un observatoire à BARVILLE	Mature	Fédérations de la Chasse et de la Pêche
	Fiche n°3 Lancement de la phase opérationnelle après l'étude réalisée par le CEREMA sur la mise en œuvre d'une mobilité durable et active en secteur rural	Projet Etude 2021 et phases opérationnelles 2022-2026	CC VHS et communes membres
	Fiche n°3a Création de liaisons douces entre le secteur résidentiel et le centre-bourg sur la commune de Courtomer	projet	Courtomer
	Fiche n°3b Aménagement sécuritaire de la traversée du bourg du MENIL BROUT et des arrêts de bus	Mature	Menil-Brout
	Fiche n°3c Aménagement entrée agglomération sur la commune de Coulonges sur Sarthe	Projet	Coulonges sur Sarthe
	Fiche n°4 Création d'un tiers-lieu « art et numérique » au service de tous	Projet Etude 2021 et recherche de financement Lancement de l'opération envisagée en 2022	CC VHS
	Fiche n°5 Mise en œuvre d'un plan local d'élimination des déchets ménagers et assimilés et étude pour la mise en place d'une stratégie territoriale d'économie circulaire et optimisation des espaces propreté	Formation des agents 2021 et 2022 Stratégie et rédaction du plan local en 2022  Soutien auprès des communes membres pour la mise en place d'espaces semi-enterrés et enterrés	CC VHS

	Fiche n°5-A (fiche action) Gestion de déchets : Plateforme de tri et de regroupement de transfert de déchets sur la commune d'Aunay Les Bois	Mature	Aunay Les Bois
Orientation 3 « Energie et Habitat »	Libellé Action	Type d'action (projet ou mature)	Maîtrise d'ouvrage
	Fiche n°6 Etude sur la sobriété énergétique et le développement des énergies vertes sur le territoire de la CC de la Vallée de la Haute Sarthe et Politique du bloc communal pour rendre les bâtiments publics moins énergivores et implantation de panneaux photovoltaïques	Lancement de l'étude menée par le CEREMA en 2021 (dernier trimestre)  Amélioration des performances des bâtiments publics et pose de panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie verte	CC VHS  CC VHS Communes membres projets agricoles ou industriels
	Fiche n°6a Rénovation énergétique de l'ancienne école sur Hauterive	projet	Hauterive
	Fiche n°6b Réduction des consommations d'énergie des bâtiments de l'association Résidence Fleurie	projet	
	Fiche n°6c Reconversion d'un bâtiment communal en logement avec rénovation thermique et production d'énergie renouvelable au Mêle sur Sarthe	mature	Mêle sur Sarthe
	Fiche n°6d Rénovation énergétique de l'école des Monts d'Amain a Courtomer  Fiche n°6e Eclairage LED sur les quartiers de la gare, du collège et du lac	mature  mature	Courtomer  Coulonges s /Sarthe

	Libellé Action	Type d'action (projet ou mature)	Maîtrise d'ouvrage
Orientation 4 « Agriculture et circuits courts »	Fiche n° 7 Création d'une plateforme logistique pour les producteurs locaux (pépinière d'entreprise) et animation du tiers lieu sur ce site en lien avec la Chambre d'agriculture et la CCI à Ste Scolasse/Sarthe	Mature Lancement du projet dernier trimestre 2021	CC VHS
	Fiche n° 8 Mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial - phase diagnostic	Mature Travail à l'élaboration avec la chambre d'agriculture 2021 (diagnostic en cours et étude en régie auprès des acteurs de la restauration collective)	CC VHS
	Fiche n° 9 Volet opérationnel de la « renaturation » de la Zone industrielle de Coulonges sur Sarthe, (transversale action n°5 avec le volet eaux pluviales)	Projet Etude FLASH par l'EPFN de Normandie terminée en mai 2021 Recherche de financements et phases opérationnelles 2022-2026	CC VHS Commune de Coulonges
	Fiche n° 9a Aménagement quartier de l'Etang et quartier de la Gare dans le cadre de la réhabilitation de la zone artisanale de la commune de Coulonges sur Sarthe	projet	Coulonges sur sarthe
	Fiche n° 10 Mise en place d'un système d'éco-pâturage	Mature Lancement étude 2022	CC VHS

	Libellé Action	Type d'action (projet ou mature)	Maîtrise d'ouvrage
Orientation 5 « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissements »	Fiche n° 11 Programmes de restructuration du réseau d'eau potable par la suppression des réseaux fuyards et de ceux ayant une problématique CVM	Mature Lancement du projet dernier trimestre 2021	CC VHS
	Fiche n° 12 : projet de gestion de la filière des boues de STEP à l'échelle intercommunale et des plans d'épandage	Projet Lancement du projet dernier trimestre 2021	CC VHS
	Fiche n°13 : Amélioration du service et des performances du service « Assainissements »	Projet Fin de l'élaboration du schéma directeur (validé en Conseil en juin 2021) Mise en place d'une stratégie 2022	CC VHS
	Fiche n°14 : Phase opérationnelle de la renaturation du projet de création d'un nouveau quartier en Pays Mélois, de la base de loisirs et de la rivière Sarthe en lien avec la GEMAPI et le PPRI	Mature Recherche de financement 2021 Lancement de l'opération 2021/2022	CC VHS
	Fiche n°15 : Mise en œuvre de projets sur le territoire alliant sobriété énergétique et amélioration des process du cycle de l'eau en lien avec la DDT, l'ARS, le SDE et le SATTEMA	Fin de l'élaboration du schéma directeur (validé en Conseil en juin 2021) Mise en place d'une stratégie 2022 Amélioration des réseaux d'eau pluviales intégrée dans les projets d'aménagements communaux et intercommunaux	CC VHS Les communes membres
	Fiche n° 15a Lutte contre les risques d'inondations sur Hauterive	Mature	Hauterive

## Annexe 2 Fiche Action /Fiches Projet

### Fiche n°1 (Action)

#### Restructuration de l'offre touristique (base de loisirs)

##### Orientation stratégique

Orientation 1 : « Tourisme et mobilité ».

##### Le projet

Créée en 1969, la base de loisirs du Mêle/Sarthe est l'emblème du territoire de la collectivité et il est nécessaire de la moderniser pour permettre un accueil favorable des touristes.

Ce projet permettra de répondre aux besoins actuels en matière de développement touristique tout en préservant l'environnement. La commune du Mêle est lauréate de l'appel à projet "Petites villes de demain" et ce projet de développement touristique s'inscrit parfaitement dans cette volonté de mise en œuvre d'une politique territoriale dynamique ayant pour objectif de renforcer le centre bourg.

D'une part, l'accessibilité du site doit être restructurée, afin de réguler et d'organiser les flux motorisés dans un objectif de préservation de la biodiversité, et de favoriser parallèlement les mobilités douces en proposant un accueil privilégié aux randonneurs cyclistes (voie verte) comme pédestres.

D'autre part, le développement de l'offre proposée est une condition essentielle au maintien et au développement de l'attractivité de la base de loisirs et de sa capacité de polarisation auprès d'un public élargi.

##### **TRANCHE 1 (maîtrise d'œuvre SICA)**

Création d'une « aire de détente » à destination des pêcheurs, randonneurs et cyclistes et autres visiteurs de la base (accessible aux PMR) sous forme d'un abri implanté en bordure du site

Aménagement sécuritaire, environnemental (prise en compte du risque inondation) paysager et mise en accessibilité de l'espace dédiée à l'accueil des visiteurs sur la base

**Tranche 2 (maîtrise d'œuvre TE61) :** Mise en lumière du site de la partie baignade, autour du lac, du parking et de l'aire de détente

##### Calendrier prévisionnel :

Dépôt PC : septembre 2021

Lancement du marché dernier trimestre 2021

Travaux novembre 2021 à décembre 2022 (1<sup>ère</sup> tranche)

Travaux 2022-2023 partie mise en lumière (2<sup>ème</sup> tranche).

##### Coût prévisionnel :

1 094 000.00 € HT (estimation prévisionnelle tous travaux hors mise en lumière) + 354 167.36 € (partie mise en lumière par TE 61)

1 448 167.36 € HT

##### Plan de financement prévisionnel :

DETR : 200 000.00 €

DSIL : 100 000.00 €

FRADT : 100 000.00 €

Département : 100 000.00 €

Leader : 50 000.00 €

TE61 : 114 119.28 €

Financement à 45.85%

En recherche d'autres partenariats comme l'ADEME ou répondre à un AAP sur le volet tourisme durable pour atteindre les 80% d'aides.

### **Partenaires :**

Fédération de la pêche de l'Orne

Tourisme 61

Territoire et Energie 61

SBHS Syndicat Bassin de la Haute Sarthe

SBS Syndicat Bassin de la Sarthe

### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le paysage et est respectueux de l'environnement puisqu'il permet :

- La mise en œuvre d'infrastructures d'accueil, préservant l'environnement naturel et paysager, mais aussi la biodiversité par la régulation et la canalisation des flux : parking, liaisons piétonnes et cyclables pour l'accueil des cyclistes et randonneurs et utilisateurs de la voie verte.
- La mise en œuvre d'une production électrique par panneaux photovoltaïques situés sur le bâtiment dédié à l'accueil, à la détente,
- La mise en œuvre d'un éclairage adapté et de basse consommation ;

## Fiche n°2 (action)

### Etude de faisabilité sur la mise en valeur d'une zone humide et création d'un observatoire Sous maîtrise d'ouvrage des fédérations de la pêche et de la chasse

#### Orientation stratégique

**Orientation 1 : « Tourisme et mobilité ».**

#### **Le projet**

Cette étude de faisabilité a pour objectif la mise en valeur d'une zone humide et la création d'un observatoire.

Les partenaires et maîtres d'ouvrages sont :

- La fédération des chasseurs de l'Orne, propriétaire des parcelles qui souhaitent la mise en valeur de cette zone humide,
- La fédération de la pêche de l'Orne pour la création de frayères à brochet.

#### Calendrier prévisionnel :

Le comité de pilotage s'est réuni le 09 mars 2021 et une nouvelle réunion est programmée en septembre pour présentation de l'étude en cours par le cabinet Ouest'Am pour le compte de la fédération des chasseurs de l'Orne.

#### Coût prévisionnel :

Avant de passer en phase opérationnelle et d'établir le coût des investissements futurs, il convient de finaliser l'étude qui va déterminer la faisabilité d'un tel projet et en appréhender les contours juridiques ainsi que les financements possibles.

#### Plan de financement prévisionnel :

A ce stade, la Fédération de la Pêche a pu établir un estimatif et un plan de financement :  
Un coût TTC de 75 339.80 € et le plan de financement pourrait se déterminer comme suit :

Partenaires	Taux	Montants
Agence de l'eau Loire Bretagne	60.00 %	45 203 €
Conseil Départemental	20.00 %	15 068 €
FOPPMA MA dont FNPF	20.00 %	15 068 € 9 040 €
Total	100.00 %	75 340 €

La Fédération de la Chasse a programmé pour le moment 5 actions pour un montant de 60 170.00 € TTC financé par des fonds propres pour 38 170.00 € TTC et par l'éco-contribution à hauteur de 21 993.00 € TTC.

#### Partenaires :

Le Parc Normandie Maine

Le Conseil Départemental et plus particulièrement le service des Espaces Naturels Sensibles  
Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS)

La chambre d'agriculture

Le SAGE Sarthe Amont

#### Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :

Ce projet répond à des enjeux au niveau environnemental essentiel pour un territoire rural comme le nôtre traversé par la rivière Sarthe. L'enjeu d'un tel projet, outre la préservation faune et flore, a aussi des impacts positifs indéniables en aval de notre territoire.

### Fiche n°3 (fiche projet)

Lancement de la phase opérationnelle après l'étude réalisée par le CEREMA sur la mise en œuvre d'une mobilité durable et active en secteur rural

#### Orientation stratégique

Orientation 1 : « Tourisme et mobilité ».

#### Le projet

L'action consiste une fois l'étude menée par le CEREMA achevée à mettre en œuvre les scénarii proposés au sein de la stratégie de mobilité rurale à l'échelle de l'intercommunalité avec les acteurs du territoire.

La collectivité a pris la compétence transport dans le cadre LOM

#### Calendrier prévisionnel :

2022 à 2026 : développement des scénarii et recherche de financement et lancement des opérations après accord des financements

#### Coût prévisionnel :

En attente de la finalisation de l'étude CEREMA et du positionnement des élus sur les scénarii

#### Plan de financement prévisionnel :

En attente de la fin de l'étude pour l'évaluation des coûts des scénarii mais rappel financement de l'étude :

Dépenses	HT
Etudes CEREMA	33 600.00 €
Recettes	HT
ADEME	16 800.00 €
Banque des territoires	8 400.00 €
CC VHS	8 400.00 €

#### Partenaires :

Etat  
Région  
Conseil Départemental  
TE61  
ADEME  
Banque des territoires

#### Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :

L'objectif visé est de trouver des nouveaux modes de mobilité pour permettre un accès à tous. Les attentes en matière de mobilité sont fortes pour le territoire et les habitants y sont sensibles.

L'étude a mis en avant la présence d'un niveau de précarité énergétique potentielle sur le territoire et une faiblesse des offres et pratiques alternatives. La phase opérationnelle permettra sans nul doute d'apporter des solutions pérennes.

Le plan d'action et la stratégie seront validés pour septembre/octobre 2021.

### Fiche n°3-A (fiches projet)

**Création de liaisons douces entre le secteur résidentiel et le centre-bourg sur la commune de Courtomer**

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 1 : « Tourisme et mobilité ».**

#### **Le projet**

Le but de ce projet est de créer une cohésion entre les parties résidentielles et commerciales afin d'éviter l'effet « ville dortoir »

Il s'agit donc de créer ou d'aménager des liaisons douces permettant de rapprocher les différentes entités entre elles, améliorer le confort et la sécurité pour les piétons, les vélos et donner plus d'autonomie aux enfants.

Le projet consiste en la :

- Création d'un trottoir confortable et sécurisé pour accéder au centre bourg depuis le secteur résidentiel autour de l'école
- Création d'un cheminement et d'une épaisseur végétale pour mieux intégrer le lotissement dans le paysage de Courtomer
- Création d'une liaison simple entre l'aire intergénérationnelle et le lotissement résidentiel
- Ouverture d'un nouveau chemin piéton à l'arrière de la médiathèque, permettant de se connecter à d'autres chemins et mettant en valeur l'arrière bocager du centre-bourg
- Amélioration des chemins existants et connexion des boucles quotidiennes et de loisirs

**Calendrier prévisionnel :** 1<sup>er</sup> semestre 2023

#### **Coût prévisionnel :**

Dépenses	Montant HT
Acquisition foncier	5 000 €
Travaux	80 320 €
Prestations intellectuelles	20 080,00 €
TOTAL	105 400 €

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Recettes		Montant HT
Département	20 %	21 080 €
DETR	30 %	31 620 €
LEADER	30 %	31 620 €
Commune	20 %	21 080 €
TOTAL		105 400 €

#### **Partenaires :**

Etat/ Département/ Région/ Europe

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Réduire les déplacements motorisés et ainsi favoriser la mobilité à pied ou à vélo entre les lieux résidentiels, le centre bourg, les espaces de loisirs et les écoles

### Fiche n°3-B (fiche action)

## **Aménagement sécuritaire de la traversée du bourg du MENIL BROUT et des arrêts de bus**

### **Orientation stratégique :**

**Orientation 1 : « Tourisme et mobilité ».**

### **Le projet**

Ce projet consiste en l'aménagement sécuritaire de la traversée du bourg du MENIL BROUT et des arrêts de bus.

Les travaux d'aménagement comprennent la réalisation :

- D'aménagements urbains et paysagers sur la place de la mairie (création d'un quai bus PMR, renfort de la structure de la place, stationnement en sable stabilisé et en dalles alvéolées, îlots végétaux) ;
- D'aménagements paysagers le long de la traversée ;
- D'un cheminement piéton aux normes PMR le long de la départementale ;

D'aménagements urbains en faveur de la réduction des vitesses (dispositifs d'entrée d'agglomération, écluses en stationnement, stationnement sur le trottoir, aménagement d'un plateau surélevé en zone 30 sur le secteur de la Place de l'Eglise.

### **Calendrier prévisionnel :**

Septembre 2021 à juin 2022

### **Coût prévisionnel :**

Travaux VRD :	254 840.28
Travaux de plantation :	40 287.66
Frais d'ingénierie :	24 000,00
<b>Total HT :</b>	<b>319 128.24</b>

### **Plan de financement prévisionnel :**

DETR :	125 156,40 (dont pour 2021, 63 000€ pour le pluvial seul)
FAL :	12 000,00
Emprunt LT :	100 000,00
Autofinancement :	81 971,84
<b>Total :</b>	<b>319 128.24</b>

**Partenaires :** Etat, Département de l'Orne, et CC VHS,

### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Le projet porte sur une démarche intégrant les préoccupations suivantes :

La sécurité de l'ensemble des usagers ;

L'accessibilité aux PMR ;

Le cadre bâti et paysager de la commune.

Réduction de la vitesse dans l'agglomération.

Amélioration du cadre de vie.

Réduction des surfaces bétonnées

### FICHE N°3-C (fiche projet)

Aménagement entrée agglomération sur la commune de Coulonges sur Sarthe

#### **Orientation stratégique :**

**Orientation 1 : « Tourisme et mobilité ».**

#### **Le projet**

Ce projet consiste en l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur RD251, du carrefour rue de Moulins au stade Jules Maubert et rue des Mares, intégrant la véloscénie

- Création d'une voie balisée de la voie verte au lac du Pays Mélois
- Aménagement sécuritaire,
- Réfection voirie, trottoirs,
- Réhabilitation réseaux,
- Aménagement paysager.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2<sup>ème</sup> semestre 2021 : Relevé topographique – Etude du projet

2022 : Lancement du marché public - Travaux

#### **Coût prévisionnel :**

Plan topographique : 1 960 € H.T.

Honoraires : 9 770 € H.T.

Travaux prévisionnels : 150 000 € H.T.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

DETR 50%

Département (% à définir)

#### **Partenaires :**

Etat (DETR)

Conseil Départemental

CC VHS

EPFN

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Création de voies douces

## Fiche n°4 (fiche projet)

### Création d'un tiers-lieu « art et numérique » au service de tous

#### **Orientation stratégique :**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

#### **Le projet**

Les élus de la CC VHS souhaitent créer un pôle culturel dédié à la lecture et au numérique pour répondre aux besoins de la population. Le projet consiste à aménager plusieurs espaces dédiés à la lecture publique, aux usages numériques, et aux pratiques artistiques et associatives (animations spécifiques...) :

- Un espace dédié au site mêlois de la médiathèque intercommunale, comprenant un espace dédié aux nouvelles pratiques numériques avec la possibilité d'y organiser des animations (lectures publiques...),
- Une salle d'exposition, qui accueillera une programmation liée à l'actualité et aux animations portées par la médiathèque intercommunale, mais aussi aux travaux des associations artistiques locales, des écoles...

Une salle intergénérationnelle dédiée aux pratiques artistiques et associatives, qui sera mutualisée en fonction des besoins.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Etudes et recherche de financements dont appel à projet fabriques des territoires : 2021/2022

Démarrage du projet : 2022/2023

#### **Coût prévisionnel :**

Pré-études : estimatif de 810 000.00 € de travaux mais ce chiffrage sera fonction du site retenu. En aout 2021, la CC VHS lance une étude FLASH avec l'EPFN sur le site de la SOLANO. Cela permettra ensuite aux élus de se positionner sur le site le plus approprié pour cet espace.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement doit être élaboré sachant que ce projet est d'ores et déjà inscrit dans le projet de territoire signé avec la région et le Département et que ce projet sera classé en priorité 1 pour les demandes auprès de l'ETAT en 2022.

#### **Partenaires :**

Europe Etat Région Département et répondre aux appels à projets liés à la culture et aux fabriques du territoire

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Une intégration paysagère garantie par la réhabilitation d'un bien patrimonial existant,

-Un accès facilité pour le public grâce à la localisation du nouvel équipement en plein cœur du bourg du Mêlé sur Sarthe, pôle intercommunal, limitant ainsi les déplacements motorisés.

Un espace dédié aux pratiques socioculturelles et de loisirs de la population, dans un esprit intergénérationnel,

-Un équipement moteur de la vie locale et de lien social, favorisant l'épanouissement culturel de la population.

### Fiche n°5 (fiche action)

Mise en œuvre d'un plan local d'élimination des déchets ménagers et assimilés et étude pour la mise en place d'une stratégie territoriale d'économie circulaire

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 2 : « Economie circulaire ».**

#### **Le projet**

La CC en 2019 fût lauréate de l'appel à projet concernant l'extension des consignes de tri et les élus souhaitent mettre en place un plan local d'élimination des déchets ménagers et assimilés et la mise en place d'une stratégie territoriale de l'économie circulaire.

En outre, au titre de l'orientation « économie circulaire », les élus en comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires dont les forces vives du territoire, les partenaires institutionnels, les organismes, ... élaborent des propositions comme l'engagement d'une démarche éco-responsabilité au sein de la collectivité

#### **Calendrier prévisionnel :**

Dernier trimestre 2021 : rationalisation et mutualisation des espaces propreté en collaboration avec les communes

2021-2022 : définition de la stratégie politique

2022 : élaboration d'un plan local d'élimination des déchets ménagers et assimilés

#### **Coût prévisionnel :**

Il s'agit de temps RH pour lequel la collectivité ne peut prétendre à un soutien ; cette mission sera dévolue pour partie au poste CRTE en lien avec la DGS.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

100% par la collectivité

#### **Partenaires :**

Soutien de l'ADEME s'agissant de la formation et des outils nécessaires pour l'élaboration d'un tel document.

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

L'objet est de valoriser la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la CC VHS

### **Fiche n°5-A (fiche action)**

**Gestion de déchets : Plateforme de tri et de regroupement de transfert de déchets sur la commune d'Aunay Les Bois**

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

#### **Le projet**

Le projet consiste en la mise en place d'une plateforme de tri et de regroupement de transfert des déchets avec 6 conteneurs enterrés avec tri sélectif ( 3 ordures ménagères, 1 verre, 1 emballage et plastique et 1 papier) en lieu et place de 3 espaces dispersés et ne présentant pas tous des containers dédiés à la collecte des emballages recyclables.

#### **Calendrier prévisionnel : 2022**

#### **Coût prévisionnel :**

Cout des travaux	94 523.00 € HT
Achat de terrain	9 000.00 €
Coût total	103 523.00 € HT

#### **Plan de financement prévisionnel :**

DETR	35 000€
------	---------

#### **Partenaires :**

Etat, CC VHS

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

D'autres communes de notre intercommunalité envisagent également ce type de projet comme le Mêle sur Sarthe, Laleu et le Ménil Guyon.

Ce projet permet de diminuer substantiellement la quantité de déchets déposés en ordures ménagères résiduelles et d'augmenter le tri des emballages recyclables.

### Fiche n°6 (fiche action)

## Etude sur la sobriété énergétique et le développement des énergies vertes sur le territoire de la CC de la Vallée de la Haute Sarthe

### Orientation stratégique

#### Orientation 3 : « Energie et Habitat »

#### Le projet

Les élus souhaitent avoir une politique territoriale qui permette de tendre vers une consommation et production durable de l'énergie.

L'action consiste à élaborer une stratégie de réduction de la consommation et de développement des énergies renouvelables pour répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique. Cette étude sera menée par le CEREMA en lien avec les membres de la commission Habitat, les forces vives du territoire et les chambres consulaires.

#### Calendrier prévisionnel :

diagnostic	Octobre-Décembre 2021
Ateliers de co-construction	Janvier-Mars 2022
Définition de la stratégie	
Programme d'actions	Mars-Mai 2022

Coût prévisionnel : 50 000.00 €

#### Plan de financement prévisionnel :

80 % les partenaires (dont Banque des territoires) et 20 % CC VHS

#### Partenaires :

CC VHS/ Conseil départemental/Ademe et Banque des territoires

#### Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :

Au niveau transition écologique, l'objectif de cette étude est de proposer des scénarii opérationnels pour la mise en œuvre d'une politique globale au niveau de l'ensemble du territoire

## Fiche n°6-A (fiche projet)

### Rénovation énergétique de l'ancienne école sur Hauterive

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

#### **Le projet**

Le projet consiste à réhabiliter et à rénover l'ancienne école pour aménager une maison d'assistante maternelle, une partie salle associative pour le club des anciens et un logement locatif communal.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Etude du projet 2021 - mi 2022

Démarrage de chantier mi 2022

Réception 1<sup>er</sup> trimestre 2023

#### **Coût prévisionnel :**

375 000 € HT

+ frais annexes (honoraires, appel d'offre, branchements...) : 50 000 €HT

Comprenant l'aménagement et l'amélioration énergétique de la MAM, le logement communal, la salle des associations, l'aménagement des extérieurs (y compris accessibilité des personnes à mobilité réduite), production d'électricité photovoltaïque.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

En attente du retour du Conseil Départemental, Régional de l'état (DETR DSIL) et du Leader

#### **Partenaires :**

Europe, Etat, Région, Conseil départemental CC VHS et AAP

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Il s'agit d'un programme mixte et intergénérationnel qui permettra :

-l'abandon de la chaufferie existante au fioul.

- l'isolation de l'ensemble des locaux (par l'extérieur pour les bâtiments les plus récents, par doublage pour les plus anciens pour conserver l'image et les modénatures des bâtiments existants).

- la mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur.

- le remplacement des menuiseries.

- la pose de ventilations double flux.

**Fiche n°6-B (fiche projet)**

**Réduction des consommations d'énergie des bâtiments de l'association Résidence Fleurie**

**Orientation stratégique**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

**Le projet**

L'EHPAD La Résidence Fleurie (61170 Coulonges sur Sarthe) a pour objectif de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer le confort thermique en hiver et en été.

**Calendrier prévisionnel :** 2023

**Coût prévisionnel :**

2 400 000 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

Mode de financement envisagé :

- Autofinancement : 1 %
- Emprunts : 19 %
- Subventions : 80 %

**Partenaires :**

Plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées dans le cadre du Ségur de la santé.

Département de l'Orne

Région de Normandie

**Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Réduction des consommations d'énergie et amélioration du confort thermique en hiver et en été

### Fiche n°6-C (fiche action)

Reconversion d'un bâtiment communal en logement avec rénovation thermique et production d'énergie renouvelable au Mêle sur Sarthe

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

#### **Le projet**

Description courte :

La valorisation du bâti communal qui devient vacant avec la création de 3 logements locatifs sociaux de qualité pour de jeunes couples, avec rénovation thermique et production d'électricité photovoltaïque. Cette opération est réalisée dans un contexte de baisse de population, de fortes vacances de logements anciens et de volonté de maintenir la dynamique et l'attractivité du centre bourg.

**Calendrier prévisionnel** : novembre 2021 - 2022

#### **Coût prévisionnel :**

Coût total HT : 338 312.50 €.

Coût total TTC : 372 143.75 €.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Intitulé de l'opération: **réhabilitation du bâtiment communal en logement à Le Mêle sur Sarthe**

Coût total HT: 338 312.50 €

1<sup>ère</sup> tranche:

2<sup>ème</sup> tranche:0

SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT	
				SUBVENTIONS DEMANDEES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne.....					
ETAT DSIL 2021.....	Projet inscrit au programme petite ville de demain	101 000 €	30 %	101 000 €	Pas de réponse à ce jour
ETAT DETR 2021.....	Projet inscrit au programme petite ville de demain 4.2.3 Réhabilitation d'un bâti acquis pour logement social et réhabilitation de logements vacants pour cause de vétusté	169 000 €	50 %	169 000 €	100 000 €
Subvention exceptionnelle...					
REGION.....					
DEPARTEMENT.....					
AUTRES.....					
FONDS PROPRES..... (autofinancement)		68 312.50 €	20 %		
EMPRUNTS PUBLICS.....					
TOTAL HT.....		338 312.50 €			
TOTAL TTC.....		372 143.75 €			

#### **Partenaires :**

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe dans le cadre de son CRTE.

L'Etat, La Région Normandie et le Département de l'Orne ; la commune est lauréate du dispositif « Petite Ville de Demain »

### Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :

Ce projet doit contribuer à :

- **Améliorer le cadre de vie et la préservation de l'environnement,**
- **Valoriser le patrimoine local et accroître la population** par l'aménagement des locaux communaux en logements pour répondre aux besoins des différentes catégories de la population.
- Via cette réalisation et en lien avec L'OPAH, les actions de la maison des solidarités et des initiatives « donner l'exemple » et informer les propriétaires. L'objectif étant de les inciter à rénover leur logement pour améliorer leur habitabilité, pour réduire les consommations énergétiques et développer la production ou valorisation d'énergies renouvelables.

## Fiche n°6-D (fiche action)

Mise aux normes et rénovation énergétique de l'école des monts d'Aains à Courtoimer

### **Orientation stratégique**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

#### **Le projet**

Cette école qui a été construite il y a plus de 25 ans ne répond plus aux normes et il doit dès lors être envisagé des travaux pour remédier à cette situation qui entraîne de l'inconfort particulièrement en hiver et des surcoûts en matière d'énergie. la collectivité travaille avec un architecte SICA Normandie et une étude thermique a été réalisée. En parallèle, la CC VHS va contracter avec PRIMAGAZ pour que le gaz fourni sur ce site ne soit plus en énergie fossile.

La première partie du bâtiment dispose de fenêtre simple vitrage et génère un inconfort tant sur la période hivernale que lors des jours de fortes chaleurs.

En second lieu, cette opération consiste en la mise en place d'une VMC qui permettra, outre, le renouvellement de l'air une température régulée les jours de grande chaleur.

Enfin, il est prévu la pose d'une chaudière gaz plus économe d'énergie.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Lancement tranche 1 (chauffage) : juin 2021

Lancement tranche 2 et démarrage travaux lot chauffage : septembre 2021

Démarrage travaux autres lots : novembre 2021

Fin travaux septembre 2022

#### **Coût prévisionnel :**

**Coût total HT : 415 000.00 €**

**Coût total TTC : 498 000.00 €**

#### **Plan de financement prévisionnel :**

DSIL rénovation thermique des bâtiments publics : 170 000.00 €

Solde CC VHS : 245 000.00 € (HT)

#### **Partenaires :**

Etat

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

L'objectif de cette opération est de générer des économies d'énergie tout en apportant un confort pour les enfants et adultes fréquentant cet établissement.

Dans le cadre du contrat de transition écologique, la collectivité souhaite mettre en place des équipements sur l'ensemble de ses structures et de manière progressive qui répondant aux normes actuelles en termes de transition énergétique.

En outre, la collectivité va contractualiser avec PRIMAGAZ pour que le gaz utilisé sur nos structures utilisant cette énergie soit de l'énergie non fossile.

Les élus sont attachés à devenir exemplaire en la matière et pour l'ensemble des projets la dimension environnementale est prise en compte

### Fiche n°6-E (fiche action)

Rénovation éclairage public avec LED économe quartiers de la Gare, du collège et du lac à Coulonges/ Sarthe

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 3 : « Energie et Habitat »**

#### **Le projet**

Le projet consiste dans le remplacement luminaires à décharge par des platines LED sur 64 candélabres de l'éclairage public permettant la rénovation de systèmes d'éclairage vieillissants tout en utilisant des composants moins énergivores.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2021 – 2022

#### **Coût prévisionnel :**

29 580 € H.T.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

ETAT (DSIL) : 14 790 €

Commune : 14 790 €

#### **Partenaires :**

Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Diminution de la consommation électrique par luminaire de l'ordre de 95 watts en moyenne, soit une économie estimée de 641000 Kwh Cumac sur une durée de 30 ans.

### Fiche n°7 (fiche action)

## **Création d'une plateforme logistique pour les producteurs locaux (pépinière d'entreprise) et animation du tiers lieu sur ce site en lien avec la Chambre d'agriculture et la CCI**

### **Orientation stratégique**

#### **Orientation 4 : « Agriculture et circuits courts ».**

#### **Le projet**

La Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe est un territoire rural dynamique. En réhabilitant un bâtiment industriel, elle souhaite accueillir de nouvelles entreprises dans le cadre de la création d'une pépinière d'entreprise et permettre ainsi le développement de nouvelles activités sur son territoire en correspondance avec le projet de territoire et la volonté de mise en œuvre d'une politique intégrant le volet transition écologique. Ce projet a pour objectif de pérenniser les emplois agricoles et de permettre également un développement des circuits courts à l'échelle de l'intercommunalité. Le constat a été fait sur le territoire qu'il manquait une structure qui permette aux agriculteurs de développer des activités connexes et un lieu permettant les échanges et partages entre producteurs, distributeurs comme les restaurations collectives et les consommateurs (ateliers de cuisine), des formations et des animations

La commune de Sainte Scolasse était propriétaire d'un local en zones d'activités qui pouvait tout à fait répondre à ce projet de pépinières d'entreprises à vocation agroalimentaire. La Cc VHS compétente en matière de zones d'activités et de développement économique a fait l'acquisition de ce bâtiment en friche depuis plusieurs années.

Un travail avec un porteur de projet, la chambre de commerce, les élus de la CC VHS et la commune de Sainte Scolasse a été initié puis avec un second porteur de projet est venu rejoindre cette opération innovante. Parallèlement, la collectivité a lancé un diagnostic agricole et travaille sur un projet de PAT à l'échelle de son territoire.

### Calendrier prévisionnel :

Lancement du marché juin 2021

Début des travaux octobre 2021

Fin des travaux avril mai 2022

Lancement des animations et formations au sein du tiers lieu : septembre 2022

Coût prévisionnel : 1 015 560.04 € HT qui se détermine comme suit :

#### *Financement travaux et acquisition :*

DEPENSES	HT
Travaux et divers	644 468.50 €
Maitrise d'œuvre (11%)	70 891.54 €
Acquisition et frais de notaires *	227 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>943 060.04 €</b>
RECETTES	HT
Région	214 608.01 €
Département *	89 250.00 €
Etat (draccare)	128 500.00 €
Etat (dsil) *	230 884.39 €
<b>Solde CC VHS</b>	<b>279 817.63 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>943 060.04 €</b>

Financement équipements :

DEPENSES	HT
Chambres froides	60 000.00 €
Contrôle des entrées avec cartes d'accès	9 250.00 €
Mobilier espace tiers-lieu	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 500.00 €</b>
RECETTES	HT
LEADER	50 000.00 €
CC VHS	22 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 500.00 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

Voir ci-dessus

**Partenaires :**

Région Etat Europe Conseil départemental

Chambres consulaires : CCI et chambre d'agriculture

**Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

L'objectif est de répondre aux besoins de développement des agriculteurs et de développer les circuits courts sur la CC VHS.

Il est prévu dans ce local réhabilité la tenue de formation HACCP et des formations spécifiques pour les agriculteurs en lien avec la CRAN pour ceux qui transformeront leurs matières premières

Ce projet innovant et fédérateur sur un territoire rural comme le nôtre a un impact positif sur le développement de l'économie territoriale

Au-delà du volet emploi, ce projet à terme a une vocation sociale ; cette opération est créatrice d'emploi (producteurs, distributeurs, ...) et de liens sociaux sur le territoire (formation pour cuisiner des produits frais et locaux en lien avec les CCAS des 31 communes et des caisses de retraite notamment.

Parallèlement à ce projet, un plan alimentaire territorial à l'échelle de l'intercommunalité est envisagé. Ce projet permet la mise en place d'une économie circulaire sur un territoire déterminé et associant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Ce projet a une volonté affichée en termes de politique respectueuse de l'environnement : économie circulaire, lien social, lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en lumière du projet « produisons, consommons local ».

## Fiche n°8 (fiche action)

### Mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial - phase diagnostic

#### **Orientation stratégique**

#### **Orientation 4 : « Agriculture et circuits courts ».**

#### **Le projet**

Notre collectivité souhaite la mise en œuvre d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) à l'échelle de notre intercommunalité.

Pour se faire, elle s'est associée avec la Chambre Régionale d'Agriculture Normande et la CCI des Portes de Normandie afin que ce projet soit étudié dans ta toute sa dimension : du producteur au distributeur, tout en associant le consommateur par la mise en place d'un comité de pilotage.

Le projet est de mettre en œuvre une l'alimentation locale, juste et durable. L'objectif initial est de cerner de manière précise les besoins (offre et demande) en matière de produits locaux afin de trouver une juste adéquation : permettre le développement et la diversification de la production agricole en rémunérant les agriculteurs à un juste prix et répondre aux attentes de la population (qualité et prix des produits offerts au plus grand nombre). Dans ce schéma, la collectivité entend jouer pleinement son rôle fédérateur et ainsi proposer de coordonner des actions avec les forces vices du territoire : les entreprises, les restaurations collectives et individuelles, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le volet social de cette opération en lien avec les CCAS des 31 communes et les partenaires comme la CAF ou la MSA.

Notre collectivité souhaité la mise en œuvre d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) à l'échelle de notre intercommunalité.

Pour se faire, elle s'est associée avec la Chambre Régionale d'Agriculture Normande et la CCI des Portes de Normandie afin que ce projet soit étudié dans ta toute sa dimension : du producteur au distributeur, tout en associant le consommateur par la mise en place d'un comité de pilotage.

Le projet est de mettre en œuvre une l'alimentation locale, juste et durable. L'objectif initial est de cerner de manière précise les besoins (offre et demande) en matière de produits locaux afin de trouver une juste adéquation : permettre le développement et la diversification de la production agricole en rémunérant les agriculteurs à un juste prix et répondre aux attentes de la population (qualité et prix des produits offerts au plus grand nombre). Dans ce schéma, la collectivité entend jouer pleinement son rôle fédérateur et ainsi proposer de coordonner des actions avec les forces vices du territoire : les entreprises, les restaurations collectives et individuelles, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le volet social de cette opération en lien avec les CCAS des 31 communes et les partenaires comme la CAF ou la MSA.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Réalisation du diagnostic agricole 2021-2022

Etude PAT par la chambre d'agriculture 2022 et recherche de financements

Elaboration du PAT 2022- 2025

#### **Coût prévisionnel :**

78 750.00 € HT

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Le souhait de la collectivité est de répondre à l'appel à projets relatifs à ce type d'opération. Le dossier sera déposé pour le 15 octobre 2021.

70% : PNA soit 55 125.00 €

10 % leader soit 7875.00 €

Solde CC VHS 20% soit 15 750.00 € (pour 3 années)

#### **Partenaires :**

Etat/Région/ Département/ Chambre d'agriculture

**Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Les attentes des élus sont de permettre de cerner les besoins émergeant sur ce territoire rural, créer un esprit de co-développement et mobiliser les principaux acteurs de la filière agroalimentaire depuis le producteur jusqu'au consommateur

La mise en place d'une économie circulaire à l'échelle de ce territoire est viable du fait de la mutualisation des compétences dès la mise en œuvre de ce projet.

### Fiche n°9 (fiche projet)

Volet opérationnel de la « renaturation » de la Zone industrielle de Coulonges sur Sarthe,  
(transversale action n°5 avec le volet eaux pluviales)

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 4 : « Agriculture et circuits courts ».**

#### **Le projet**

La Cdc de la vallée de la Haute Sarthe est compétente pour l'aménagement des zones d'activités. Sur la commune de Coulonges, il existe une zone industrielle qui était auparavant gérée au niveau communal. Cette zone située en cœur de bourg de l'agglomération méloise et juxte sur un secteur d'habitation d'une part, et est longée, d'autre part, par la voie verte. Il est nécessaire de procéder à des aménagements pour répondre aux besoins des entreprises installées sur cette zone, de travailler les aménagements paysagers et les possibles exploitations agricoles, de redynamiser certaines parcelles, propriétés privées laissées en déshérence, de gérer les eaux pluviales de cette zone, ... pour lutter contre les inondations. Les élus ont souhaité engager une étude pour envisager la renaturation de cette zone en partageant ce projet avec les entreprises en place.

Le souhait fût de recourir à l'EPF Normandie en sollicitant une étude FLASH et une étude a été réalisée par le bureau d'études ZEPPELIN.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2021/2022 : étude de l'état initial/ étude d'impact et autres études + acquisition et montage financier

2022/2023 consultation+ étude phase 1 et démarrage travaux

2024 : lancement de la phase 2

#### **Coût prévisionnel :**

1 988 352.00 € (estimatif fourni par le bureau d'étude ZEPPELIN à l'issue de l'étude FLASH)

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement reste à déterminer mais les partenaires potentiels sont l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental et l'AELB.

#### **Partenaires :**

Outre les partenaires financiers la CC VHS pourra s'appuyer sur l'EPFN

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Ce projet a plusieurs objectifs : répondre aux problèmes d'inondation, aménagement paysager et respect de la continuité écologique, création de chemin doux et création d'une aire de stationnement structurée par le végétal et moins minéral.

Il est également envisagé la réduction des emprises et rayons de giration.

### **FICHE N° 9-A (fiche projet)**

#### **Aménagement quartier de l'Etang et quartier de la Gare dans le cadre de la réhabilitation de la zone artisanale de la commune de Coulonges sur Sarthe**

##### **Orientation stratégique :**

- 1 – Tourisme et mobilité
- 5 – Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement

##### **Le projet**

Le projet consiste en la réhabilitation de la zone artisanale de Coulonges sur Sarthe par la CCVHS avec des fonctions sectorisées, qui nécessite d'inclure les quartiers de la Gare et de l'Etang, situés hors périmètre de la communauté de communes

(étude Etablissement Public Foncier Normandie par le cabinet ZEPPELIN)

- Création base arrière de stationnement pour décongestionner le centre dans le quartier de la Gare
- Création d'une liaison voie verte – cœur de ville du Méle via le quartier de l'Etang pour accueillir les touristes
- Aménagement paysager

##### **Calendrier prévisionnel :**

2021 - 2024

##### **Coût prévisionnel :**

470 448 € H.T.

##### **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement reste à déterminer mais les partenaires potentiels sont l'Etat et le Conseil départemental

##### **Partenaires :**

Etat (DETR)  
Conseil Départemental

##### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Création voie douce et Vocation écologique de ce type de projet est indéniable : moins de voiture

**Fiche n°10 (fiche action)**  
**Mise en place d'un système d'éco-pâturage**

**Orientation stratégique**

**Orientation 4 : « Agriculture et circuits courts ».**

**Le projet**

Les élus ont mis en place plusieurs actions respectueuses de l'environnement s'agissant de la gestion des espaces verts :

- Mise en place du mulching sur les espaces intercommunaux,
- Gestion raisonnée des chemins de randonnées,

L'entretien des chemins de randonnées et des espaces verts, pour préserver le paysage, apparaît comme essentiel pour les élus sur ce territoire agricole situé en amont de la rivière Sarthe.

La mise en place d'un système d'éco pâturage apparaît dès lors comme une évidence pour :

- Préserver la biodiversité naturelle des organismes vivants,
- Assurer la qualité du paysage grâce à la préservation et la diversification de la faune et la flore.
- Permettre une alternative à la politique « zéro phyto » et à la tonte mécanique.

La collectivité souhaite mettre en œuvre ce programme soit avec une association spécialisée dans ce domaine soit avec des éleveurs du secteur qui pourraient être intéressés. Dans le même temps, la collectivité va former un de ses agents à la gestion différenciée des espaces verts afin que ce dernier devienne un référent pour les élus et collègues du territoire.

L'objectif à moyen terme serait d'accroître cette politique de gestion différenciée en réservant certains espaces, en prairie fleurie, qui ne seraient plus tondus mais fauchés en fin de saison. Dans le cadre des futurs projets d'investissement, les élus auront à cœur, en lien avec les paysagistes, à veiller à la préservation de la biodiversité (noues naturelles pour la gestion des eaux de pluies, haies exclusivement constituées d'arbres à hauts jets et d'essence bocagères, ... ).

**Calendrier prévisionnel :**

Etude en 2022

Mise en œuvre en 2023/2024

**Coût prévisionnel :**

5 000.00 € TTC

**Plan de financement prévisionnel :**

100 % CC VHS sauf AAP spécifique qui pourrait voir le jour

**Partenaires :**

Recherche de partenariat potentiel en 2022

**Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Diminution de l'entretien mécanique et mise en valeur des espaces naturels.

### Fiche n°11 (fiche action)

## Programmes de restructuration du réseau d'eau potable par la suppression des réseaux fuyards et de ceux ayant une problématique CVM

### Orientation stratégique

**Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».**

### Le projet

Notre intercommunalité, au titre de ses statuts, est compétente pour la gestion de l'eau potable. Elle rencontre des problèmes de réseaux d'eaux pour lesquels il a été détecté, suite à des analyses de l'ARS, des problématiques liées à la présence de CVM au-dessus de la norme autorisée.

Les analyses réalisées sur le réseau d'eau potable ont déterminé des dysfonctionnements liés à la présence des CVM sur 3 communes de notre territoire : Marchemaisons, Saint Aubin d'Appenai et les Ventes de Bourse.

Les non-conformités doivent disparaître par le biais des travaux envisagés à savoir le renouvellement des canalisations.

### Calendrier prévisionnel :

Choix du maître d'œuvre : septembre 2021  
Lancement du DCE : dernier trimestre 2021  
Lancement des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

### Coût prévisionnel :

325 000.00 € HT

### Plan de financement prévisionnel :

RECETTES	HT	%
AELB	162 500.00 €	50%
DETR- ETAT	50 000.00 €	15.39%
Solde CC VHS	112 500.00 €	34.61%
Total recettes	325 000.00 €	100%

### Partenaires :

Etat/ AELB/ SDE/ ARS

### Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :

Actuellement, nous avons mis en place des purges automatiques et le rejet dans la nature de cette eau ne peut être que provisoire. Une demande de dérogation a été établie auprès de l'ARS dans l'attente de la réalisation des travaux.

## Fiche n°12 (fiche projet)

### Projet de gestion de la filière des boues de STEP à l'échelle intercommunale et des plans d'épandage

#### **Orientation stratégique**

**Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».**

#### **Le projet**

La CC VHS est compétente en matière de gestion de l'assainissement collectif et gère à ce titre en régie ou par concession 8 stations (Neuilly, Hauterive, Saint Léger, Laleu, Sainte Scolasse, Courtomer, Ferrière la Verrerie et Gaprée et raccordement d'une partie de Barville vers la STEP de Blèves).

Depuis avril 2020 et l'épidémie de Covid-19, les boues produites doivent au préalable être hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. Ce qui n'a pas été sans poser des difficultés financières et logistiques pour notre collectivité.

Aussi, le schéma directeur étant maintenant achevé, il est urgent de travailler sur cette problématique en lien avec le SATTEMA qui est retenu comme AMO pour cette opération.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Rédaction du DCE pour choix d'un maître d'œuvre : dernier trimestre 2021

Choix du maître d'œuvre : dernier trimestre 2021

Rédaction du DCE : 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et lancement du projet après choix de scénarios et recherche de financement

#### **Coût prévisionnel :**

AMO : Orne Métropole pour 4000.00 €

Il appartient au futur bureau d'étude retenu pour cette maîtrise d'œuvre d'établir le prévisionnel mais il y a urgence donc cette fiche projet devrait devenir très rapidement une fiche action

#### **Plan de financement prévisionnel :**

AELB et Conseil départemental sont les partenaires financiers pour ce type d'opération

#### **Partenaires :**

SATTEMA/ Chambre d'agriculture pour les plans d'épandages : AELB

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Il est important que nos équipements actuels puissent répondre à la réglementation en matière de gestion des boues.

### Fiche n°13 (fiche projet)

#### Amélioration du service et des performances du service « Assainissements »

##### **Orientation stratégique**

**Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».**

##### **Le projet**

La CC VHS vient de finaliser son schéma directeur et dans ce cadre un certain nombre de travaux doivent être envisagés dans les 10 années à venir afin d'améliorer la performance du réseau. Dans le même temps, la collectivité devra veiller à ce que l'impact pour les ménages ne génère pas de trop fortes augmentations.

##### **Calendrier prévisionnel :**

Année 2022 à 2032 : les travaux programmés et proposés dans le schéma directeur doivent faire l'objet d'une hiérarchisation et d'une programmation

##### **Coût prévisionnel :**

1 905 550 € HT (estimatif au stade schéma directeur)

##### **Plan de financement prévisionnel :**

L'AELB et le Conseil Départemental sont les partenaires financiers des projets liés à cette compétence.

En outre, la collectivité souhaite se rapprocher de la banque des territoires qui au travers des « aquaprêt » peut proposer des emprunts sur du long terme

##### **Partenaires :**

Le Conseil départemental de l'Orne et l'AELB sont les partenaires financiers privilégiés pour ce type de projet.

Le SATTEMA, antenne du département aide la collectivité dans les scénarios à retenir

##### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Améliorer la performance technique de nos équipements réseaux et STEP est essentielle pour éviter toute source de pollution

### Fiche n°14 (fiche action)

## Phase opérationnelle de la renaturation du projet de création d'un nouveau quartier en Pays Mélois, de la base de loisirs et de la rivière Sarthe en lien avec la GEMAPI et le PPRI

### Orientation stratégique

Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».

### Le projet

Dans le cadre du **Plan de Relance**, la collectivité a répondu à l'appel à projet « **Fonds friches – Volet recyclage foncier** » et cette candidature a été retenue. Le projet se situe en plein cœur de bourg et permet de valoriser la friche industrielle de l'ancienne laiterie. Cet espace est particulièrement bien situé : proche des structures touristiques et sportives.

Ce projet permettra de créer un nouveau quartier entre les deux communes que sont le Mêle sur Sarthe (lauréate du contrat Petite Ville de Demain en 2020) et celle de Saint-Julien. Il se divise en deux tranches :

- 1ère tranche : création de l'espace de bureaux administratifs, démolition des bâtiments techniques vétustes et installation des services techniques sur un seul site;
- 2ème tranche : étude avec l'EPFN (établissement Public Foncier de Normandie) pour « renaturer » cet espace de 1,5 hectare et lui donner une vocation renforcée de nouveau quartier (économie, tourisme, lien social, sportif loisirs), tout en tenant compte des contraintes comme celles liées au PPRI. C'est dans le cadre de cette 1ère tranche que la collectivité a obtenu une subvention du fonds friches de 365 167 €.

### Calendrier prévisionnel :

Partie dépollution

Durée estimée des travaux de déconstruction / désamiantage (le cas échéant) : 12 mois

Date de démarrage des travaux de dépollution : septembre 2021

Durée estimée des travaux de dépollution : 6 mois

Date de dépôt du permis d'aménager / de construire : 25/09/2020

Date début des travaux d'aménagement / de construction : septembre 2021

Date de fin de l'opération (ou réception / mise en service équipement) : septembre 2022

### Coût prévisionnel (hors acquisition) :

DEPENSES	HT	TTC
Travaux partie maison des services	1 035 000,00 €	1 242 000,00 €
Travaux partie démolition	365 000,00 €	438 000,00 €
Honoraires architecte	112 000,00 €	134 400,00 €
Frais annexes	38 000,00 €	45 600,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 550 000,00 €</b>	<b>1 860 000,00 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental : 391 000.00 €

France relance fond friche : 365 167.00 €

DETR : 600 000.00 €

Solde CC VHS : 30.74 % (le CD 61 prend en compte l'acquisition 370 000.00 € et 38 000.00 frais d'actes).

### Partenaires :

EPFN et les partenaires financiers

### Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :

L'impact social de ce projet est indéniable car il permet la mise en œuvre :

- Des services administratifs accessibles à tous,

Une mixité des fonctions sur le site favorable au croisement des cultures et au développement de projets innovants,

Une restructuration du tissu urbanisé par la polarisation spatiale de services administratifs, économiques et touristiques.

Cette opération répond à plusieurs objectifs :

- La reconversion d'une friche industrielle en déshérence, située en zone bleue du PPRI de la Vallée de la Sarthe, - La reconversion de bâtiment pour diminuer l'impact écologique (panneaux solaires pour production d'énergie, isolation des bâtiments.

## Fiche n°15 (fiche projet)

### Mise en œuvre de projets sur le territoire alliant sobriété énergétique et amélioration des process du cycle de l'eau en lien avec la DDT, l'ARS, le SDE et le SATTEMA

#### **Orientation stratégique**

Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».

#### **Le projet**

La collectivité souhaite travailler sur des projets permettant la mise en œuvre de projets sur le territoire alliant sobriété énergétique et amélioration des process du cycle de l'eau en lien avec la DDT, l'ARS, le SDE et le SATTEMA.

La collectivité en juin 2021 va valider le schéma eau et assainissement. Ce document est indispensable pour permettre aux élus d'avoir une vision à moyen et long terme des travaux nécessaires pour optimiser ce service. La CC VHS a parallèlement lancé une procédure pour adhérer au syndicat Bassin de la Sarthe (SBS) pour lui transférer la compétence liée d'une part aux études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE et d'autre part aux études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Le SBS agit pour la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. Il permet aussi d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation concernant les actions découlant de la mise en œuvre des SAGE et de la prévention des inondations. La CC VHS a engagé une demande pour adhérer à ce syndicat et mener ainsi les études nécessaires.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2022-2026

Mise en œuvre des projets eau potable et assainissement qui permettant de mieux gérer la ressource en eau en amont et en aval

#### **Coût prévisionnel :**

Des coûts prévisionnels ont été évalués par le bureau d'études ALTEREO chargé du schéma directeur et une étude est en cours avec le SBS et le SBHS pour la rivière Sarthe

#### **Plan de financement prévisionnel :**

Le plan de financement sera élaboré en tenant compte du 11<sup>ème</sup> plan de l'AELB et de la future politique départementale dans ce domaine ainsi que des opérations qui pourront être soutenues au titre de la DSIL ou de la DETR.

#### **Partenaires :**

Etat/département /AELB

#### **Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

L'objectif est de gérer au mieux la ressource en eau sur notre territoire tout en veillant à minimiser les impacts sur l'environnement et le milieu naturel.

Le travail partenarial qui s'engage permettra d'appréhender au mieux la situation et de tenir des objectifs alliant sobriété énergétique et amélioration des process du cycle de l'eau.

Il est important pour les élus d'avoir un tel projet dans le présent CRTE pour afficher la volonté politique de s'engager dans des actions et opérations qui permettront d'atteindre cet objectif à moyen terme

**Fiche n° 15-A (fiche action)**

**Lutte contre les risques d'inondations sur Hauterive**

**Orientation stratégique**

**Orientation 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».**

**Le projet**

Le projet consiste en l'étude de l'ensemble du bassin de Lailbert soit environ 8,4 Km<sup>2</sup>. La commune de Hauterive étant couverte par le PPRI, l'étude pourra être éligible au PAPI et dans ce cas, être financée en partie par les fonds d'état

**Calendrier prévisionnel :**

2<sup>ème</sup> semestre 2021/ 1<sup>er</sup> semestre 2022

**Coût prévisionnel :**

25 000 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Fonds d'état 12 500 €

Bassin Loire Bretagne et Seine Normandie en attente de retour.

**Partenaires :**

Etat, Bassin Loire Bretagne et Seine Normandie

**Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale :**

Lutte contre les risques d'inondations dit lieudit la Roberie commune de Hauterive et des maisons situées en bas de la rue de la Grille à Hauterive

Les travaux seront financés par les Syndicats du Bassin de la Haute Sarthe et du Bassin de la Sarthe

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE  
ANNEE 2021**

**ENTRE**

La préfète de l'Orne, Françoise Tahéri,

**ET**

d'une part,

La Communauté de communes de la Vallée de Haute Sarthe représentée par son président, Christophe de Balorre

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, signé le 28 juin 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

#### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

#### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

#### **ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées**

Au titre de l'année budgétaire 2021 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait au Méle-sur-Sarthe, le 28 juin 2021,

<p>Le président de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe,</p>   <p>Christophe de Baffore</p>	<p>La Préfète de l'Orne,</p>  <p>Françoise Tahéri</p>
---	--



Orientations stratégiques du CRTE	Nom du porteur du projet	Intitulé de l'opération	N° fiche action CRTE correspondante	Contrat état/collectivité (Territoire d'industrie, contrat de ville, PVD,...)	Coût total de l'opération (HT)	Participation du porteur de projet (€)	Participation de la Région (€)	Participation du Département (€)	Participations autres (préciser origine du fonds) (€)	Participation totale de l'État (€)	Détails sur les Crédits État (en €)							
											volet territorial du CPER (FNADT)	DETR	DSIL classique	plan de relance		contrat XXX	Autres à préciser	
														DSIL exceptionnelle	DSIL rénovation thermique			le plan de relance, à préciser
Orientations 1 - « Tourisme et mobilité »	CC VHS	Restructuration de l'offre touristique	Fiche n°1	PVD	1 448 167,36	784 048,08	100 000,00	100 000,00	leader : 50 000,00 € et Te 61 : 114 119,28 €	300 000,00		200 000,00	100 000,00					
Orientations 1 - « Tourisme et mobilité »	Fédération pêche et chasse	Etude de faisabilité sur la mise en valeur d'une zone humide et création d'un observatoire	Fiche n°2		125 481,66	47 022,16		15 068,00	AELB : 45 203 € + éco contribution (FFC) 18327,50 €	0,00								recherche autres financements pour diminuer le reste à charge de la CC VHS : AAP projet de tourisme durable
Orientations 1 - « Tourisme et mobilité »	commune du Ménil Brout	Aménagement sécuritaire de la traversée du bourg du MENIL BROUT et des arrêts de bus	Fiche n°3-B		319 128,24	181 971,84		12 000,00	CC VHS : 9000,00 €			63 000,00						
Orientations 2 - « Economie circulaire »	commune d'Aunay Les Bois	Gestion de déchets : Plateforme de tri et de regroupement de transfert de déchets sur la commune d'Aunay Les Bois	Fiche n°5-A		103 523,00	47 261,50						35 000,00						pluvial seul
Orientations 3 - « Energie et habitat »	CC VHS	Etude sur la sobriété énergétique et le développement des énergies vertes sur le territoire de la CC de la Vallée de la Haute Sarthe	Fiche n° 6		50 000,00	10 000,00			40 000,00 € : Banque des territoires et ADEME									
Orientations 3 - « Energie et habitat »	commune du Mêle sur Sarthe	Reconversion d'un bâtiment communal en logement avec rénovation thermique et production d'énergie renouvelable au Mêle sur Sarthe	Fiche n° 6-C	PVD	338 312,50	68 312,50				201 000,00		100 000,00			101 000,00			
Orientations 3 - « Energie et habitat »	CC VHS	Mise aux normes et rénovation énergétique de l'école des monts d'Amain à Courtomer	Fiche n°6-D		415 000,00	245 000,00				170 000,00					170 000,00			
Orientations 3 - « Energie et habitat »	commune de Coulonges	Rénovation éclairage public avec LED économe quartiers de la Gare, du collège et du lac	Fiche n°6-E		29 580,00	14 790,00				14 790,00			14 790,00					
Orientations 4 : « Agriculture et circuits courts ».	CC VHS	Création d'une plateforme logistique pour les producteurs locaux (pépinière d'entreprise) et animation du tiers lieu sur ce site en lien avec la Chambre d'agriculture et la CCI	Fiche n° 7		1 015 560,04	302 067,63	214 608,01	89 250,00	Leader : 50 000,00 €	328 500,00			200 000,00					
Orientations 4 : « Agriculture et circuits courts ».	CC VHS	Mise en œuvre d'un PAT	Fiche n°8		78 750,00	15 750,00			Leader : 7875 €	55 125,00								DSIL non notifiée
Orientations 4 : « Agriculture et circuits courts ».	CC VHS	Mise en place d'un système d'éco-pâturage	Fiche n° 10		5 000,00	5 000,00												Aap PNA
Orientations 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».	CC VHS	Programmes de restructuration du réseau d'eau potables par la suppression des réseaux fuyards et de ceux ayant une problématique CVM	Fiche n° 11	contrat AELB	325 000,00	112 500,00			AELB : 162 500,00	50 000,00								
Orientations 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».	CC VHS	Phase opérationnelle de la renaturation du projet de création d'un nouveau quartier en Pays Mélois, de la base de loisirs et de la rivière Sarthe en lien avec la GEMAPI et le PPRI	Fiche n° 14	PVD	1 958 000,00	601 833,00		391 000,00		965 167,00		50 000,00 €						
Orientations 5 : « Transformation écologique des services d'eaux (potable et pluviale/risque d'inondation) et assainissement ».	Commune d'Hauterive	Lutte contre les risques d'inondations sur Hauterive	Fiche n° 15-A		25 000,00				AELB : 7 500,00	12 500,00					Fond friche plan de relance : 365 167,00 €			
																	12 500,00	

